

**COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)
RÉUNION NO 2013-05
Le 20 juin 2013**

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Renaud Ouellette.

Membres présents

Charles Bouchard
André Lang
Alain Martel
Guy Michaud

Renaud Ouellette
Michel Laroche
Luc Frenette
Luc Sirois

Membres absents

Michael Bossé
Josée Levesque

Personnel

Directeur – service d'urbanisme
Directeur adjoint – service d'urbanisme
Directeur adjoint - service d'urbanisme
Agent d'aménagement
Adjointe administrative

Maurice D'Amours
Pascal Hudon
Michel Lang
Jacques Desjardins
Linda Dufour

Article 2013-05,01 MOT DE BIENVENUE AU NOUVEAU MEMBRE

Le président souhaite la bienvenue à M. Luc Sirois qui est le nouveau membre nommé par la CSR en remplacement de Mad. Tina Lagacé Rivard.

Article 2013-05,02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Guy Michaud que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,03 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2013-04

Il est proposé par M. Michel Laroche, appuyé de M. André Lang que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2013-04 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,04 DIVULGATION D'INTÉRÊT

Aucun

Article 2013-05,05 RAPPORT DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. Luc Frenette, appuyé de M. Alain Martel que le rapport de construction soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,06 RAPPORT DE LOTISSEMENT

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. Luc Sirois que le rapport de lotissement soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,07 RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS

Le directeur informe les membres des nouvelles activités en cours depuis le dernier rapport :

- i) intégration de la banque de données;
- ii) rédaction de politiques internes concernant la mise en vigueur des arrêtés.

Article 2013-05-08 DSL SAINT-JACQUES

Daniel St-Onge (requérant Rosaire Thériault) – 92, chemin Old Route 2
(20 juin – CSR.4163)

Le requérant demande, à l'article 9 (4) du Règlement provincial 81-126, une première dérogation de 2, 816 m² (23 531 pi²) par rapport à la superficie minimale d'un lot et une deuxième dérogation de 35,7 m (117,1 pi) par rapport à la largeur minimale d'un lot pour y installer une résidence unifamiliale de 5 m (16 pi) x 8,22 m (27 pi) sur le lot d'une superficie de 1 184,73 m² (12 753 pi²).

Il est proposé par M. Luc Frenette, appuyé de M. Michel Laroche que cette demande soit acceptée conditionnellement à ce que :

- i) la construction respecte les droits d'inondation établis par la ville d'Edmundston et Fraser Companies Ltd;
- ii) le tracé de l'ancienne Route 2 soit inclus dans l'acte de transfert.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,09 EDMUNDSTON**Alain Michaud – 33, rue Dubé***(20 juin 2013 dossier CSR.4165)*

Ce terrain est présentement classifié « R1 Résidentiel unifamilial et bifamilial ». Le requérant demande, sous l'article 4.5 d) de l'arrêté de zonage no 33, une dérogation de 2,5 m (9 pi) dans la cour avant afin de construire un vestibule de 2,44 m (8 pi) x 2,74 m (9 pi) ainsi qu'un garage de 7,3 m (24 pi) x 12,2 m (40 pi) annexé à la résidence et qui seront situés à une distance de 5 m (16 pi) de l'alignement.

Il est proposé par M. Michel Laroche, appuyé de M. Alain Martel que cette demande soit acceptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,10 EDMUNDSTON ZONE # 2 – (SAINT-JACQUES)**Louis-Philippe Nault – chemin Rivière-à-la-Truite***(16 mai 2013 dossier CUM.3960)*

Le requérant présente un plan d'ensemble pour diviser son terrain de façon à créer 38 lots pour usage résidentiel, 3 parcelles qui seront annexées à des propriétés adjacentes et 2 rues publiques. Selon l'article 56 (2) de la *Loi sur l'urbanisme*, le CRP doit faire une recommandation au conseil municipal concernant l'emplacement des rues proposées.

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. André Lang que le CRP recommande au conseil municipal d'accepter le plan d'ensemble en tenant compte des exigences du Service 911 à ce qui a trait aux noms de rues.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,11 DSL NEW DENMARK**Marcel Deschênes – Bogan Brook Road***(20 juin 2013)*

Le requérant demande, sous l'article 6 (1) (b) du Règlement provincial sur le lotissement (80-159), l'approbation de la commission pour diviser son terrain de façon à créer 3 lots sur un accès privé de 20 m (66 pi) de largeur et 2 lots le long du droit de passage de 9,14 m (30 pi) de largeur.

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. André Lang que cette demande soit acceptée conditionnellement à l'obtention:

- i) d'une étude sommaire de l'évaluation de la qualité et de la quantité d'eau;
- ii) de l'approbation du ministère de l'Environnement.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,12 GRAND-SAULT**Michel Voyer – 245, rue Bassin***(20 juin 2013)*

Le requérant demande, sous l'article 32.2.1 de l'arrêté de zonage de Grand-Sault, une dérogation de 1,8 m (6,1 pi) dans la marge latérale afin de construire un agrandissement de 6,7 m (22 pi) x 6,5 m (21 pi 6 po) qui sera situé à une distance de 0,63 m (2 pi 1 po) de la ligne latérale.

Il est proposé par M. Luc Sirois, appuyé de M. André Lang que cette demande soit acceptée conditionnellement à ce que la construction respecte les normes établies par le Code national du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,13 DSL SAINT-LÉONARD**Peter Hamilton - 11389, route 144***(20 juin 2013)*

Le requérant demande, sous l'article 5 (1) b) du Règlement provincial no. 84-292, une dérogation de 10,3 m (33,8 pi) dans la marge avant afin de reconstruire la maison incendiée qui sera située à une distance de 4,73 m (15,5 pi) de l'alignement.

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Luc Sirois que cette demande soit acceptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,14 VILLE DE GRAND-SAULT**Arrêté modifiant l'arrêté de zonage no. 1900**

Le conseil municipal propose de modifier son arrêté municipal et demande un avis au CRP sur la modification suivante :

- remplacer le numéro de cadastre 35157601 appartenant à Danny Durepos par 65215345 et 65215352.

Il est proposé par M. Luc Sirois, appuyé par M. André Lang, que la CRP recommande au conseil municipal d'adopter la modification proposée.

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,14 VILLE DE GRAND-SAULT**Arrêté modifiant l'arrêté de zonage no. 1900**

Le conseil municipal propose de modifier son arrêté municipal et demande l'avis du CRP sur la modification suivante :

- a) modifier les terrains portant le nid 65195893 et 65145542 appartenant à F McClure & Sons de zone CR - commerce routier à AI – aménagement intégré ;
- b) modifier les terrains portant le nid 65017246 et 65193013 appartenant à Odette Poitras de zone CR – commerce routier à AI – aménagement intégré ;

afin de permettre un agrandissement au commerce – M & M Service Inc appartenant à Pierre Godbout.

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé par M. André Lang, que la CRP recommande au conseil municipal d'adopter les modifications proposées en autant que les termes et conditions imposés par la ville soient respectés :

- i) que le zonage soit conditionnel au transfert des terrains à M. Godbout et à la consolidation des terrains;*
- ii) date limite pour le déménagement ou transformation de la résidence en bureaux pour l'entreprise soit 5 ans après que le nouveau zonage soit finalisé ou au départ de madame Odette Poitras, propriétaire actuelle de la résidence;*
- iii) qu'un plan de drainage de l'eau de surface de la propriété réalisé par un ingénieur certifié ou arpenteur-géomètre certifié soit fourni par M. Godbout et approuvé par l'agent d'aménagement avant l'émission du permis;*
- iv) l'entreposage extérieur soit interdit sauf pour véhicules/machineries mobiles prêt à vendre.*

Adoptée à l'unanimité

Article 2013-05,15 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par M. Alain Martel à 21 h 55.

Maurice D'Amours - Directeur de l'urbanisme

Linda Dufour - Secrétaire de séance

Date

Renaud Ouellette – Président